



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Vénézuela

Question écrite n° 68779

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les très médiocres conditions de vie dans les prisons au Vénézuela. D'après un rapport d'Amnesty International, des centaines de prisonniers ont été tués cette année, le plus souvent par les codétenus. C'est pourquoi il aimerait connaître les moyens mis en oeuvre pour améliorer les conditions de vie pour les prisonniers dans ce pays.

Texte de la réponse

Les problèmes graves que connaissent les prisons vénézuéliennes ne sont pas un phénomène récent. Depuis 1992, des organisations non gouvernementales comme Amnesty International, mais aussi Human Rights Watch ou des associations vénézuéliennes (PROVEA, COFAVIC), attirent régulièrement l'attention sur cette situation. La commission interaméricaine des droits de l'homme, dépendant de l'organisation des Etats américains (OEA), a eu ainsi à connaître de cette question en février 2001. Les nombreux homicides (le chiffre de 338 est avancé pour la période allant d'octobre 1999 à septembre 2000), sont souvent le fait de codétenus bien qu'il existe des cas de répression par la garde nationale. Ils constituent la traduction la plus visible et la plus préoccupante des conditions d'existence en milieu carcéral et de la situation générale des systèmes pénitentiaire et judiciaire au Venezuela. La surpopulation qui touche la quasi-totalité des quelque 32 prisons vénézuéliennes, l'absence de séparation entre les différentes catégories de prisonniers qui en résulte, mais également l'état sanitaire et matériel des prisons, sont de nature à créer des situations de violence. Elle reflète également l'indice de criminalité du Venezuela qui compte parmi les plus élevés au monde. La garantie par l'Etat vénézuélien d'un système pénitentiaire « qui assure la réhabilitation des prisonniers [...] et le respect de ses droits humains » est une obligation constitutionnelle. Certaines réformes marquent la sensibilité du gouvernement à la question. L'un des objectifs de la première refonte du code de procédure pénale (1999) était ainsi de réduire la population carcérale par une modification des conditions de mise en détention préventive. Le « Plan national d'urgence pénitentiaire » annoncé en mars 2000 a notamment permis de programmer la fermeture de la prison « Paradis » (2 100 détenus pour 600 places), qui devrait intervenir prochainement. La réforme de la justice est aussi un objectif du gouvernement vénézuélien qui veut mettre l'accent notamment sur la formation des magistrats. C'est ainsi que, dans le cadre de la coopération judiciaire bilatérale, le Venezuela a demandé l'aide de la France pour la mise en place d'une école de magistrature, sur le modèle de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM). Les propos tenus à l'ambassadeur de France à Caracas par le ministre de l'intérieur et de la justice en octobre 2001 ont dénoté un souci réel de moderniser le système carcéral. Toutefois, une véritable professionnalisation des carrières judiciaires et une évolution adéquate des moyens budgétaires restent des conditions indispensables à une mise en oeuvre réussie des politiques envisagées.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68779

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6396

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7399